

ques stipulations du firman, restées vagues, fussent modifiées selon les lois canoniques.

Ainsi, l'article III demandait au patriarcat l'expédition des lettres confirmant l'érection de l'exarchat bulgare. Mais, le 2^e canon du second concile oecuménique et le 6^e canon du quatrième concile, ne permettaient de le faire qu'après la délimitation précise du territoire administratif de l'exarchat. Le patriarche, en qualité de gardien suprême du droit canon, ne pouvait pas violer ce principe fondamental de la constitution ecclésiastique. En conséquence, il demandait, avant de consacrer l'établissement de l'exarchat, la publication d'un règlement organique fixant définitivement la juridiction de l'exarque. En outre, il sollicitait la modification, sinon l'élimination du deuxième alinéa de l'article X. Le droit canon chargeant les autorités ecclésiastiques de fixer les limites des divisions épiscopales, on ne pouvait abandonner au caprice des diocésains, le choix des prélats à la juridiction desquels ils voulaient se soumettre. D'ailleurs, de pareils scrutins n'offriraient que l'occasion d'abuser des affaires spirituelles, au profit des menées politiques.

La Porte semblait disposée à céder aux objections du patriarche, d'autant plus que les Bulgares avaient déclaré le firman insuffisant et lancé sur-le-champ de nouvelles revendications exagérées. Ils étaient furieux principalement de voir que le littoral exclusivement grec et quelques districts de la Roumélie orientale ne faisaient point partie du territoire de l'exarchat. Ils se livrèrent donc, dans ces districts, aussi bien que dans la Macédoine entière, à une violente agitation, qui avait pour but de préparer la population à un plébiscite général.

Alors Midaat Pacha, le plus libéral des hommes d'Etat ottomans, éleva la voix pour avertir le sultan et son grand vizir Ali-Pacha de ne pas accroître les périls déjà occasionnés à l'empire, par l'indulgence